

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 décembre 2019

QUALITÉ DE PUPILLE DE LA NATION POUR LES ENFANTS DES SAUVETEURS EN MER
DÉCÉDÉS ET FINANCEMENT DE LA SNSM - (N° 2446)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 6

présenté par
Mme Rabault

ARTICLE PREMIER

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« 2° Au dernier alinéa du même article L. 411-5, les mots : « par un acte d'agression tel que défini au » sont remplacés par les mots : « dans les circonstances mentionnées aux 1° à 6° du ». »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de conséquence.